

PRÉFET DE LA MEUSE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service Environnement

Unité Prévention des risques naturels et technologiques

Affaire suivie par : Sarah BRIERE

[sarah.briere@meuse.gouv.fr](mailto:sarah.briere@meuse.gouv.fr)

Tél. : 03 29 79 93 76

Bar-le-Duc, le 15 janvier 2020

**Compte-rendu de la réunion du  
09/01/2020 après-midi**

<b>Objectifs de la réunion</b>	Réunion de présentation des études d'inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement sur le bassin versant de la Chiers et ses affluents, à destination des communes du Pays de Montmédy
<b>Date - Lieu</b>	<b>09/01/2020 après-midi</b> <b>Mairie de Montmédy</b>
<b>Liste des présents</b>	<p><b>DDT 55 :</b> JUVIGNY Marie-Claude (Chef du Service Environnement), BRIERE Sarah (Responsable Unité Prévention des Risques), BACHELEZ Eric (Chargé d'études risques naturels),</p> <p><b>Bureaux d'études :</b> MATHIEU Laurent (<i>DESIGN HYDRAULIQUE &amp; ÉNERGIE</i>), RAVEL Sophie (<i>SEPIA CONSEILS</i>),</p> <p><b>DREAL Grand-Est :</b> MAIER Nicolas (Chargé de Mission Risques Naturels),</p> <p><b>SIAC :</b> TISSERAND Carole (Chargée de mission rivières),</p> <p><b>CC du Pays de Montmedy :</b> MALACARNE Mélanie (Chargée de Mission Environnement),</p> <p><b>Communes :</b> Avioth - LHUIRE Edith (Maire) GEOFFROY Laurent (2<sup>ème</sup> Adjoint), Bazeilles-sur-Othain - THEBAUT Serge (Maire) THOMAS Fabienne (Adjointe), Breux - CHARLIER Guy (Maire), Chauvency-le-Château - LALLEMAND Claude (Maire), Ecouvieux - BRADFER Jean-Marie (Maire), Flassigny - GUILLAUME Pierre (Maire), Han-les-Juvigny - SONOIS Christian (Maire), Iré-le-Sec - LOISON Henri (Maire), Lissey - AUBRY Georges, Louppy-sur-Loison - CHATTON Guy-Joel (Maire), Montmédy - JAUSSET Dominique (1<sup>er</sup> Adjoint), Quincy-Landzécourt - LEMARCHAL Francis (2<sup>ème</sup> Adjoint), Thonne-la Long - LECLERE Thierry (Maire), Thonne-les Près - MEURICE Christian (1<sup>er</sup> Adjoint), Velosnes - STELMACH Jean-Pierre (Maire), Verneuil-Petit - KINTZIG Gaston (Maire), Villécloye - FORGET Luc (Maire), Grand-Failly - ROESU Odile (Secrétaire), Petit-Failly - ROESU Odile (Secrétaire), Villers-le-Rond - GILLARDIN Eric (Maire).</p>
<b>Rédacteur</b>	MATHIEU Laurent (bureau d'études <i>Design Hydraulique &amp; Énergie</i> )
<b>Sujets abordés</b>	<p><b>1. Présentation du contexte des études d'inondations sur la Chiers et ses affluents</b></p> <p>Mme JUVIGNY (DDT 55) ouvre la réunion, remercie la Mairie de Montmédy pour son accueil et se félicite du nombre de communes présentes (20). Elle présente ensuite le contexte de lancement des études d'inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement sur le bassin versant de la Chiers et ses affluents (la Thonne, le Loison, la Thinte et l'Othain).</p> <p>L'objectif est d'améliorer la connaissance du risque d'inondations sur ce périmètre, et d'intégrer l'ensemble des aléas d'inondations à cette démarche (débordement de cours d'eau, ruissellement et remontée de nappes).</p> <p>Pour ce faire, deux bureaux d'étude sont missionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Design Hydraulique &amp; Énergie</i> en lien avec l'EPAMA pour la partie débordement de cours d'eau ;</li></ul>

- *SEPIA CONSEILS* pour l'analyse du ruissellement.

L'analyse des remontées de nappes sera menée ultérieurement par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

Les résultats de ces analyses consisteront en particulier en des cartographies localisant les zones inondables et les niveaux d'aléas, en fonction notamment des vitesses et des hauteurs d'eau, fournies à l'échelle de la parcelle sur fond cadastral.

En fonction des niveaux de risque avérés et de la présence d'enjeux, ces éléments de connaissance pourront constituer la première étape de la mise en œuvre d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) prescrit par l'État. Dans tous les cas, les résultats seront portés à connaissance des communes et des EPCI qui devront en tenir compte dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

M. le Maire de Villers-le-Rond s'inquiète de ne pas voir apparaître sa commune sur le périmètre d'étude. Sa commune fait bien partie du périmètre mais étant située dans le département de Meurthe-et-Moselle, la carte n'était pas assez détaillée pour la faire apparaître graphiquement.

Enfin, les élus s'interrogent sur la mise en œuvre concrète de mesures à la suite de ces études. La DDT 55 répond que des actions de réduction de vulnérabilité et de maîtrise de l'urbanisme seront mises en place. De même, concernant le ruissellement, des programmes d'action de la Chambre d'agriculture sont en cours. Et des actions sur les cours d'eau pourront également être envisagées.

## **2. L'étude d'inondations par débordement de cours d'eau (*DESIGN HYDRAULIQUE & ÉNERGIE*)**

Le bureau d'études *Design Hydraulique & Énergie* (DHE) présente plus précisément l'étude d'inondations par débordement de cours d'eau menée sur les 44 communes bordant la Chiers et ses affluents (le Loison, la Thinte, la Thonne et l'Othain), qui consiste à mener une enquête de terrain ainsi que des analyses hydrologiques pour cartographier les zones inondables et les niveaux d'aléas.

M. le Maire d'Ecouvies ne comprend pas pourquoi le Ton (affluent de la Chiers) n'est pas intégré dans la liste des cours d'eau étudiés. Il précise que ces apports ont une influence sur le débit du cours d'eau principal et sur les inondations sur sa commune. La DDT lui explique qu'il a fallu définir un périmètre d'étude prenant en compte les affluents les plus importants, le Ton bordant uniquement en Meuse la commune d'Ecouvies. Cependant, s'il s'avère à travers les enquêtes de terrain que le Ton a une importance particulière, une réflexion pourra être menée sur sa prise en compte.

Concernant le déroulement des crues (cinétique) ainsi que pour la détermination des repères de crue qui serviront de points de calage à l'analyse hydraulique, la participation des communes est essentielle car comme le souligne Mme JUVIGNY, ce sont elles qui détiennent la connaissance locale précise.

*DHE* souligne l'impact du changement climatique sur l'évolution future des pluviométries en Meuse, qui pourrait passer à l'horizon 2040-2050, pour certains événements extrêmes, à 110-120 mm alors qu'actuellement, les cumuls constatés dans cette partie de la région Grand Est sont compris entre 80 et 90 mm pour 24 h. Certaines crues exceptionnelles connues aujourd'hui pourraient être qualifiées de moyennes à l'avenir.

Les élus indiquent que la Chiers ayant été entretenue et nettoyée de ses embâcles, les débordements pourraient être moins importants que par le passé. Le bureau d'études *DHE* souligne que le fonctionnement des cours d'eau est complexe, et que d'autres facteurs (naturels ou anthropiques) peuvent entrer en jeu.

## **3. L'étude d'inondations par ruissellement (*SEPIA CONSEILS*)**

Le bureau d'études SEPIA CONSEILS aborde par la suite l'étude d'inondations par ruissellement, menée sur l'ensemble du périmètre du bassin versant de la Chiers et ses affluents (82 communes concernées). Cette étude consiste d'une part à établir une base de données des événements d'inondations par ruissellement sur le territoire, et d'autre part à localiser les zones les plus impactées à travers une analyse des caractéristiques physiques et topographiques et grâce à une enquête de terrain.

#### 4. Le déroulement des enquêtes de terrain

- *Le questionnaire d'enquête sur les inondations*

Un questionnaire commun aux études de débordement de cours d'eau et de ruissellement est transmis à toutes les communes et EPCI. Il doit être rendu **pour le 14 février**, par mail ou par voie postale.

- *L'enquête de terrain systématique sur les débordements de cours d'eau*

Concernant l'étude de débordement de cours d'eau, une visite de terrain sera par la suite réalisée systématiquement dans chacune des 44 communes concernées par l'étude.

Au niveau du calendrier de cette enquête de terrain, après discussions avec les élus présents, il a été décidé que DHE prendrait contact avec les communes en **février** afin d'organiser ces visites de terrain systématiques entre fin février et mi-mars, avant les élections municipales.

Les élus indiquent qu'en février, les cours d'eau risquent d'être en crue ce qui pourrait compliquer les accès. Toutefois, il est impossible de prévoir autant à l'avance les périodes épargnées par les crues.

- *L'enquête de terrain ciblée pour l'analyse des ruissellements*

Au niveau de l'analyse des ruissellements, les réponses au questionnaire commun seront analysées en février et mars, afin de cibler les communes les plus exposées au risque de ruissellement pour lesquelles seront organisées des visites de terrain en **mai 2020**, après les élections.

De plus, les communes sont invitées à saisir, soit sur carte papier soit sur une plateforme cartographique en ligne, les dommages connus dus à des ruissellements sur leurs territoires.

Le SIAC et la CC du Pays de Montmédy proposent de faire le lien entre les communes, la DDT et les bureaux d'études, en particulier pour le remplissage des questionnaires et pour l'organisation des visites de terrain.

DHE propose de désigner une personne référente par commune afin d'être l'interlocuteur privilégié de la DDT et des bureaux d'études pour l'ensemble des analyses d'inondations. Il serait idéal que cette personne puisse rester disponible pour l'ensemble des enquêtes de terrain.

#### 5. Points divers

Certains élus mentionnent la vidange illégale d'étangs par des propriétaires privés qui peut provoquer à l'aval des phénomènes d'inondations. Cependant, ces pratiques illégales ne font pas l'objet de cette réunion.

#### Décisions prises

- Calendrier des enquêtes de terrain :
  - Rendu des questionnaires communs pour le **14 février 2020**
  - Visites de terrain systématiques pour les débordements de cours d'eau en **février-mars 2020**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Visites de terrain ciblées sur les communes les plus impactées par les ruissellements <b>en mai 2020</b></li> <li>• La prise en compte éventuelle du Ton dans les affluents étudiés sera réfléchié en lien avec les bureaux d'étude et avec la DDT 55, sachant que l'étude de débordement de cours d'eau intégrera de fait les confluences</li> <li>• Le SIAC et l'EPCI se proposent de faire le lien entre communes, DDT et bureaux d'étude en particulier pour la transmission des questionnaires et pour l'organisation des visites de terrain</li> </ul>
<b>Date et lieu d'une éventuelle prochaine réunion</b>	Les résultats des études d'inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement seront présentés aux communes et EPCI lorsque les analyses seront finalisées, à l'horizon 2021.
<b>Pièces jointes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supports de présentation des études ;</li> <li>• questionnaires d'enquêtes au format numérique et papier (note + fonds de plans communaux) ;</li> <li>• notice d'utilisation de la plateforme cartographique des dommages par ruissellement.</li> </ul>